

218C0148
FR0000039620-FS0042

17 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>MERSEN</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 17 janvier 2018, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 026 306 actions MERSEN² représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,61% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte de la réception d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 122 021 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.